Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_120-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/120 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 20 juin 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche, Sabine Campredon à Pierre Suzzarini.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2023 ET ACTUALISATION DU REGLEMENT DES ACCUEILS

Vu la délibération du 4 juillet 2022 de la communauté de communes fixant les tarifs applicables pour les cantines scolaires, les temps périscolaires et extrascolaires,
Considérant la volonté des élus de mettre en place un service qualitatif en direction des familles et de conserver une tarification progressive basée sur les quotients familiaux,

Les tarifs des cantines, accueils périscolaires et des accueils de loisirs/séjours sont inchangés, ce qui implique un effort de la Communauté de Communes puisque les salaires des personnels en charge de ces activités sont appelés à augmenter ainsi que les prix des repas à nos fournisseurs.

- **Les tarifs de la cantine des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles**

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL	Repas + accueil Exceptionnel/occasionnel
0-550	1 €	0,85 €	**1,85 €**	4,35 €
551-799	1 €	1,12 €	**2,12 €**	4,62 €
800-999	1 €	1,54 €	**2,54 €**	5,04 €
1000-1199	3 €	2,15 €	**5,15 €**	7,65 €
1200-1399	3,30 €	2,74 €	**6,04 €**	8,54 €
> 1400	3,50 €	3,00 €	**6,50 €**	9,00 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_120-DE

- **Les tarifs des accueils du matin et des ateliers du soir**

Tranches QF	**Tarif 1h par jour** **Clelles de 8h à 9h** **Monestier de Clermont de 7h30 à 8h30** **Mens : de 7h30 à 8h30 : les lundis, mardis et jeudis**	**Tarifs 2h par jour:** **Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30**	**Tarifs 1h30 par jour :** **Clelles de 17h à 18h30** **Mens de 16h30 à 18h (les lundis, mardis et jeudis)** **RPI Monestier du Percy/ St Maurice (les lundis, mardis et jeudis) et Chichilianne (les mardis) de 16h30 à 18h**
0-550	0,70 €	1,40 €	1,05 €
551-799	0,90 €	1,80 €	1,35 €
800-999	1,10 €	2,20 €	1,65 €
1000-1199	1,30 €	2,60 €	1,95 €
1200-1399	1,50 €	3,00 €	2,25 €
> 1400	1,80 €	3,60 €	2,70 €

La collectivité se réserve le droit de supprimer un service dans le cas d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits régulièrement.

- **Les tarifs de l'accueil de loisirs 3/11 ans**

Tranches QF	journée + repas	Journée sans repas	½ journée	Semaine+ 2 repas	Semaine sans repas
0-550	7 €	5 €	4 €	24 €	20 €
551-799	10 €	8 €	6 €	36 €	32 €
800-999	12 €	10 €	8 €	44 €	40 €
1000-1199	15 €	13 €	10 €	56 €	52 €
1200-1399	19 €	17 €	13 €	72 €	68 €
>1400	23 €	21 €	16 €	88 €	84 €
hors CDC jusquà 1200	*25 €*	*23 €*	*17 €*	*97 €*	*92 €*
hors CDC 1201 et +	*28 €*	*25 €*	*19 €*	*106 €*	*102 €*

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_120-DE

- **Les tarifs de l'accueil de loisirs ados**

Tranches QF	T1	T2	T3	T4	T5 semaine ou stage
0-300	3 €	5 €	6 €	7 €	24 €
301 – 600	3,50 €	8 €	10 €	11 €	35 €
601 – 900	4 €	11 €	13 €	15 €	46 €
901 – 1200	4,50 €	14 €	16 €	18 €	54 €
1201 – 1500	5 €	17 €	19 €	22 €	65 €
1501 – 1800	5,50 €	19 €	22 €	25 €	74 €
1801 et +	6 €	22 €	25 €	29 €	85 €
Hors CDC < 1200	6,50 €	24 €	28 €	32 €	95 €
Hors CDC > 1201	7 €	27 €	31 €	36 €	106

- **Les tarifs des séjours**

Quotient	A	B	C	D	E	F
	Bivouac dans le Trièves	Séjour court avec activités dans le Trièves ou région proche	Séjour ados court camping avec activités	Séjour plein air enfants région proche	Séjour petites vacances ados en hébergement en dur	Séjour ado long été
0-550	29	50	80	88	96	130
551-799	34	59	93	103	112	151
800-999	39	67	106	118	128	173
1000-1199	44	75	120	132	143	195
1200-1399	49	84	133	147	159	216
1400 et +	54	92	146	162	175	238

Un règlement commun entre les services vie scolaire et enfance jeunesse a été travaillé conjointement et voté en 2022 : règlement des accueils périscolaires et extrascolaires. Ce règlement intérieur précise les règles de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs de la communauté de communes : temps de cantine, temps périscolaires, accueils de loisirs extrascolaires, séjours. Quelques modifications ont été apportées cette année pour validation. Le règlement joint en annexe est mis au vote du conseil de communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_120-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires et extrascolaires tels que définis ci-dessus à compter du 1er septembre 2023, ainsi que l'actualisation du règlement intérieur joint en annexe.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 26 juin 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/7/23 *et de sa publication le* 6/7/23